



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 6

Question orale n° 340

Texte de la question

M. Didier Gonzales appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'avenir du projet de déviation de la RN 6 dans le sud du Val-de-Marne. Cet axe routier de première importance traverse et encombre fortement la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Ainsi, ce sont plus de 60 000 véhicules qui empruntent chaque jour un tronçon qui sépare la gare de Villeneuve de son centre-ville. Un accident grave survenu récemment vient encore démontrer la dangerosité de ce secteur. En outre, Villeneuve-Saint-Georges est fréquemment surnommée « ville la plus bruyante de France ». Cette commune est, en effet, survolée par plus de 120 000 avions par an volant à basse altitude ; outre les trains de la très surchargée ligne D du RER, elle constitue, *via* sa grande gare de triage, un noeud ferroviaire d'importance. Si l'on rajoute le trafic routier conséquent de la RN 6, la coupe est pleine pour des riverains qui souffrent de la pollution sonore et atmosphérique. Résultat : la qualité de vie s'y est considérablement dégradée. C'est pourquoi il lui serait reconnaissant de l'éclairer sur l'état d'avancement des projets de déviation et d'aménagement de la RN 6. Dès 1967, un projet fut évoqué et même inscrit dans le premier schéma directeur de la région parisienne. Cet aménagement est régulièrement décrit comme prioritaire, tant dans le SDRIF de 1994, que dans le contrat de plan 2000-2006. En 2003, un rapport d'audit rappelait l'urgence de ce dossier. Cette déviation, quelle que soit sa forme, permettrait également de décongestionner le pont de Villeneuve-Saint-Georges, seul franchissement de Seine dans le secteur et qui débouche directement sur la RN 6, au coeur de la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Or, aujourd'hui, ce projet n'a plus aucune visibilité. C'est pourquoi il souhaiterait que sa question puisse être l'occasion d'informer les riverains et les habitants du secteur sur un aménagement routier qui améliorerait leur qualité de vie.

Texte de la réponse

DÉVIATION DE LA RN 6 À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

M. le président. La parole est à M. Didier Gonzales, pour exposer sa question, n° 340, relative à la déviation de la RN 6 à Villeneuve-Saint-Georges.

M. Didier Gonzales. Monsieur le secrétaire d'État, je souhaite évoquer avec vous les projets d'aménagement ou de déviation de la RN6 dans le sud du Val-de-Marne. Comme vous le savez, cet axe routier de première importance traverse et encombre la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Ainsi, ce sont plus de 60 000 véhicules qui empruntent chaque jour le tronçon qui sépare la gare de Villeneuve de son centre-ville. Un accident grave survenu récemment est encore venu démontrer la dangerosité de ce secteur.

De plus, Villeneuve-Saint-Georges est fréquemment surnommée " ville la plus bruyante de France ". Cette commune est en effet survolée par plus de 120 000 avions par an volant à basse altitude ; outre les trains de la très surchargée ligne D du RER, elle constitue, *via* sa grande gare de triage, un noeud ferroviaire d'importance. Vous comprendrez que, si l'on ajoute les encombrements routiers aigus de la RN 6, la situation ne soit plus acceptable pour des riverains qui souffrent de pollutions sonores et atmosphériques intenses et conséquentes. Résultat, monsieur le secrétaire d'État : la qualité de vie s'est considérablement dégradée.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'éclairer sur l'état d'avancement des projets de déviation ou d'aménagement de la RN 6.

Dès 1967, un projet fut évoqué et même inscrit dans le premier schéma directeur de la région parisienne. Il est régulièrement décrit comme prioritaire, tant dans le SDRIF de 1994 que dans le contrat de plan 2000-2006. En 2003, un rapport d'audit rappelait l'urgence de ce projet.

Un aménagement routier dans ce secteur permettrait également de décongestionner le pont de Villeneuve-Saint-Georges, seul franchissement de la Seine au sud du Val-de-Marne.

C'est pourquoi je souhaiterais que ma question puisse être l'occasion d'informer les riverains et les habitants du secteur sur un aménagement qui améliorerait leur qualité de vie.

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur le député, vous m'interpellez sur les difficultés de Villeneuve-Saint-Georges. Vous avez rappelé l'existence d'une gare de triage qui fut longtemps la plus importante de la SNCF, et les survols en provenance d'Orly. Il y a aussi des survols Le Bourget et Roissy pour les atterrissages, comme aujourd'hui en période de haute pression ; face à l'Est, les avions venant du Sud effectuent le contournement en passant au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges. Nous travaillons d'ailleurs avec vous sur l'amélioration des procédures aériennes dans la région parisienne.

Les aménagements nécessaires à l'amélioration des flux de circulation traversant Villeneuve-Saint-Georges doivent répondre à plusieurs objectifs. Respecter la tranquillité des riverains. Garantir la sécurité - nous nous souvenons du terrible accident survenu récemment. Faciliter les échanges locaux pour permettre un fonctionnement harmonieux du territoire Orly - Rungis - Seine amont. Faciliter la liaison radiale entre l'autoroute A 86 au nord et la route nationale 104 Francilienne au sud ; c'est essentiellement à ce dernier titre que l'État a vocation à aménager la déviation de la RN 6 à Villeneuve-Saint-Georges.

Cet aménagement est planifié dans le schéma directeur de la région Île-de-France, le SDRIF, l'État ayant confirmé cette inscription dans le processus de révision en cours. Malheureusement, je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de vous en préciser la programmation. En effet, nous sommes en train, je l'ai dit à M. Reynès, de mettre au point le contenu des PDMI, les programmes de développement et de modernisation des itinéraires ; nous achevons actuellement les volets routiers des contrats de plan, entrons dans une nouvelle période et n'avons donc pas encore fait les arbitrages. Mais dans la liste des projets qui nous sont soumis figure bien évidemment celui de la déviation de Villeneuve-Saint-Georges, que nous essaierons de traiter au mieux et le plus rapidement possible.

S'agissant de l'aménagement de la route nationale 19, qui remplit également la fonction de radiale entre les autoroutes A 4 et A6, là aussi, tout dépendra de nos arbitrages financiers et de la volonté d'engagement des collectivités. Nous sommes actuellement à la phase d'arbitrage sur l'enveloppe financière qui va être affectée à l'AFIFT ; et à l'intérieur de celle-ci aux PDMI.

En conclusion, pour des raisons environnementales et de sécurité, je considère que cet aménagement des flux routiers de Villeneuve-Saint-Georges est prioritaire. Vous pouvez compter sur mon appui auprès de Jean-Louis Borloo et du Premier ministre pour que nous l'inscrivions dans les premières mesures décidées dans le cadre de ces nouveaux programmes routiers.

Données clés

Auteur : [M. Didier Gonzales](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 340

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4774

Réponse publiée le : 11 juin 2008, page 3151

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 juin 2008